

Club de golf de Lorette inc.

**États financiers
au 31 octobre 2022**

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 16
Annexes	17 - 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Club de golf de Lorette inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Club de golf de Lorette inc. (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 octobre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 octobre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Québec
Le

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n°

Club de golf de Lorette inc.

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Golf (annexe A)	1 547 685	1 468 268
Restauration et bar (annexe B)	309 652	244 458
Aides gouvernementales		76 923
Autres produits (annexe C)	<u>23 048</u>	<u>49 875</u>
	<u>1 880 385</u>	<u>1 839 524</u>
Charges		
Golf (annexe A)	993 598	1 020 591
Restauration et bar (annexe B)	399 571	235 563
Frais des immeubles (annexe D)	299 281	205 561
Frais d'administration (annexe E)	249 997	238 975
Frais financiers (annexe F)	<u>32 396</u>	<u>30 472</u>
	<u>1 974 843</u>	<u>1 731 162</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(94 458)</u>	<u>108 362</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Club de golf de Lorette inc.
Évolution de l'actif net
 pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

	2022		2021
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	1 088 325	569 648	1 657 973
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(114 203)	19 745	(94 458)
Investissements en immobilisations corporelles	194 587	(194 587)	
Solde à la fin	1 168 709	394 806	1 563 515

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Raymond Chabot
 Grant Thornton

PROJET

Club de golf de Lorette inc.**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(94 458)	108 362
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	114 203	114 948
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(89 119)	125 992
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(69 374)	349 302
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(91 249)	(58 478)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	133	10 124
Remboursements d'emprunts à long terme	(28 729)	(27 987)
Remboursements des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(8 179)	(8 254)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(36 775)	(26 117)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(197 398)	264 707
Encaisse au début	664 289	399 582
Encaisse à la fin	466 891	664 289

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 66 563 \$, qui est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement au 30 juin 2022.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Club de golf de Lorette inc.
Situation financière
 au 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	466 891	664 289
Comptes clients et autres créances (note 5)	190 587	130 180
Stocks (note 6)	124 899	58 960
Frais payés d'avance	25 083	22 850
	<u>807 460</u>	<u>876 279</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	1 379 633	1 336 024
	<u>2 187 093</u>	<u>2 212 303</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	275 142	182 001
Produits perçus d'avance	47 912	35 030
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	32 367	30 939
Tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins de un an	11 114	10 644
	<u>366 535</u>	<u>258 614</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 10)	180 290	210 314
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	27 153	35 802
	<u>573 978</u>	<u>504 730</u>
ACTIF NET		
Capital-actions (note 12)	49 600	49 600
Investi en immobilisations corporelles	1 168 709	1 088 325
Non affecté	394 806	569 648
	<u>1 613 115</u>	<u>1 707 573</u>
	<u>2 187 093</u>	<u>2 212 303</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

 Administrateur

Club de golf de Lorette inc.

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu d'une loi du Québec à caractère public et est exempt d'impôt. Ses objectifs sont d'établir et de maintenir, entre autres, un terrain de golf, ainsi que de fournir aux membres un milieu propice à leurs activités sociales.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er novembre 2021, l'organisme a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et au chapitre 4460, « Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif », de la partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également que l'organisme comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Club de golf de Lorette inc.

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits provenant du golf, des honoraires de services pour le ski de fond, de publicité et de location de salles sont constatés lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'une entente, que les services ont été fournis, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les sommes reçues de clients avant que ces conditions ne soient réunies sont comptabilisées au passif à titre de produits perçus d'avance. Les produits provenant de la restauration et du bar sont constatés lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les marchandises sont transférées aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de la Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce des programmes et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant l'organisme d'effectuer les remboursements tant qu'il se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment, selon que l'emprunt est relatif à des charges courantes ou à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Club de golf de Lorette inc.

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks, composés principalement de fournitures de terrain et de nourriture, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette probable de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Club de golf de Lorette inc.

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Bâtiments	Dégressif	5 %
Machinerie et outillage	Dégressif	20 %
Ameublement et équipement	Dégressif et linéaire	20 %, 6 2/3 % et 33 %
Aménagement du parcours	Dégressif	4 %
Équipement informatique et voitures manuelles	Dégressif	30 %
Voitures de golf motorisées	Linéaire	10 % et 20 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	(60 407)	175 104
Stocks	(65 939)	4 018
Frais payés d'avance	(2 233)	(15 340)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	26 578	(7 804)
Produits perçus d'avance	12 882	(29 986)
	(89 119)	125 992

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2022	2021
	\$	\$
Membres et tournois	104 432	74 984
Crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires à recevoir	9 767	8 492
Ristournes à recevoir	30 000	
Aide gouvernementale à recevoir	18 133	41 137
Taxes à la consommation à recevoir	12 820	
Autres	15 435	5 567
	190 587	130 180

Club de golf de Lorette inc.
Notes complémentaires
 au 31 octobre 2022

6 - STOCKS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fournitures de golf	81 617	44 300
Restaurant et bar	43 282	14 660
	<u>124 899</u>	<u>58 960</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains et parcours	640 844		640 844	576 969
Bâtiments	780 639	642 144	138 495	144 244
Machinerie et outillage	1 321 410	1 188 102	133 308	125 779
Ameublement et équipement	497 816	418 583	79 233	69 196
Aménagement du parcours	302 865	120 578	182 287	189 882
Équipement informatique	127 392	119 025	8 367	7 474
Voiturettes manuelles	14 505	14 505		
Voitures de golf motorisées	379 642	219 341	160 301	176 482
Immobilisations corporelles louées				
Machinerie et outillage loués	60 700	23 902	36 798	45 998
	<u>4 125 813</u>	<u>2 746 180</u>	<u>1 379 633</u>	<u>1 336 024</u>

8 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 200 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 3,00 % (8,95 %; 5,45 % au 31 octobre 2021), est renouvelable annuellement et est garanti par des hypothèques mobilières et immobilières sur l'universalité des biens de l'organisme.

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	205 002	108 766
Salaires et charges sociales à payer	70 140	70 073
Taxes à la consommation à payer		3 162
	<u>275 142</u>	<u>182 001</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 38 677 \$ au 31 octobre 2022 (37 685 \$ au 31 octobre 2021).

Club de golf de Lorette inc.

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par une hypothèque immobilière sur les terrains et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 845 489 \$, 6 %, sans modalités de remboursement, échéant en mai 2023	2 323	2 191
Emprunt hypothécaire, garanti par une hypothèque sur l'universalité des biens, 5,22 %, remboursable par versements mensuels de 3 185 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2025, échéant en novembre 2027	170 334	199 062
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 (a)	40 000	40 000
	<u>212 657</u>	<u>241 253</u>
Tranche échéant à moins de un an	<u>32 367</u>	<u>30 939</u>
	<u>180 290</u>	<u>210 314</u>

(a) L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 32 367 \$ en 2023, à 71 648 \$ en 2024 et à 108 642 \$ en 2025.

11 - OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à du matériel et à de l'outillage loués, 5,46 %, remboursable par versements mensuels de 1 038 \$ pour les mois de mai à octobre de chaque année, capital et intérêts, échéant en octobre 2025	17 527	22 336
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à du matériel et à de l'outillage loués, 5,8 %, remboursable par versements mensuels de 1 127 \$ pour les mois de mai à octobre de chaque année, capital et intérêts, échéant en octobre 2025	20 740	24 110
	<u>38 267</u>	<u>46 446</u>
Tranche échéant à moins de un an	<u>11 114</u>	<u>10 644</u>
	<u>27 153</u>	<u>35 802</u>

Club de golf de Lorette inc.
Notes complémentaires
 au 31 octobre 2022

11 - OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-acquisition et le solde des obligations s'établissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant les 31 octobre	
2023	12 990
2024	12 990
2025	15 950
Total des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition	41 930
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	3 663
Solde des obligations	38 267

12 - CAPITAL-ACTIONS

Au 31 octobre 2022, les actions émises se détaillent comme suit :

Nombre d'actions limité à 1 500 par catégorie, d'une valeur nominale de 50 \$

Catégorie « A », avec droit de vote

Catégorie « B », sans droit de vote

	2022	2021
	\$	\$
496 actions de catégorie « A »	24 800	24 800
496 actions de catégorie « B »	24 800	24 800
	49 600	49 600

13 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES ADMINISTRATEURS

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Golf	18 152	14 851
Restauration et bar	10 804	7 983
Autres produits	150	130

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

14 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location échéant d'avril 2024 à octobre 2025, à verser une somme de 74 016 \$ pour de l'équipement, soit 26 118 \$ en 2023, 24 672 \$ en 2024 et 23 226 \$ en 2025.

De plus, l'organisme s'est engagé, d'après un contrat de service échéant en novembre 2025, à verser une somme de 45 000 \$, soit 15 000 \$ de 2023 à 2025 pour les services d'un concessionnaire pour la boutique de golf.

Club de golf de Lorette inc.

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

15 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Des emprunts à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Club de golf de Lorette inc.

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

ANNEXE A

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
GOLF		
Produits		
Cotisations annuelles		
Actionnaires	547 064	524 307
Entreprises	57 539	60 406
Juniors, étudiants et intermédiaires	120 214	84 746
Membres à la carte	194 005	162 585
Actionnaires non actifs		1 140
Escomptes d'encaissement	(2 248)	(7 411)
	<u>916 574</u>	<u>825 773</u>
Droits de jeu journaliers	324 223	395 881
Tournois	68 378	18 055
Terrains de pratique	37 475	34 945
Entreposage des bâtons	43 925	41 023
Locations de voitures	115 685	114 250
Groupes d'achats pour les membres	30 165	27 333
Entreposage de voitures électriques et vestiaire	11 260	11 008
	<u>1 547 685</u>	<u>1 468 268</u>
Charges		
Terrains et parcours		
Stock au début	44 300	54 353
Achats de fournitures	161 782	162 923
	<u>206 082</u>	<u>217 276</u>
Stock à la fin	81 617	44 300
	<u>124 465</u>	<u>172 976</u>
Salaires et charges sociales		
Terrains	481 366	484 545
Professionnels et boutique	110 626	106 801
Honoraires – concessionnaire de la boutique	20 000	20 000
Locations de voitures de golf motorisées (recouvrées)	(86)	2 375
Machinerie et outillage	56 183	53 976
Carburant	36 710	28 249
Location d'équipement	32 896	31 686
Énergie	7 380	9 572
Fournitures	5 799	4 956
Cotisations et permis	14 509	14 514
Services aux membres et activités (recouverts)	7 439	(917)
Divers	19 442	9 040
Amortissement des immobilisations corporelles	76 869	82 819
	<u>993 598</u>	<u>1 020 591</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>554 087</u>	<u>447 677</u>

Club de golf de Lorette inc.**Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

ANNEXE B

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
RESTAURATION ET BAR		
Produits	309 652	244 458
Charges		
Coût des ventes		
Stocks au début	14 660	8 625
Achats de nourriture et de boissons	197 316	109 021
	<u>211 976</u>	<u>117 647</u>
Stocks à la fin	43 282	14 660
	<u>168 694</u>	<u>102 988</u>
Salaires et charges sociales	185 350	97 725
Crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires	(7 391)	(5 749)
	<u>177 959</u>	<u>91 976</u>
Entretien et réparation	10 928	2 702
Fournitures et buanderie	9 410	6 789
Permis	1 159	3 531
Fournitures de bureau	200	746
Énergie	297	1 423
Amortissement des immobilisations corporelles	30 924	25 408
	<u>230 877</u>	<u>132 575</u>
	<u>399 571</u>	<u>235 563</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(89 919)</u>	<u>8 895</u>

ANNEXE C

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
AUTRES PRODUITS		
Honoraires de services – ski de fond	13 000	12 204
Publicités	1 144	6 199
Location de salles	4 052	20 807
Autres	4 852	10 665
	<u>23 048</u>	<u>49 875</u>

Club de golf de Lorette inc.**Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

ANNEXE D

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FRAIS DES IMMEUBLES		
Salaires et charges sociales	38 575	37 400
Taxes foncières	70 179	57 248
Entretien et réparation	96 386	37 411
Énergie	36 485	24 059
Protection et assurances	51 246	42 722
Amortissement des immobilisations corporelles	6 410	6 721
	<u>299 281</u>	<u>205 561</u>

ANNEXE E

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	190 836	181 972
Frais de déplacement		754
Fournitures de bureau, timbres et impression	8 771	10 032
Frais informatiques	11 062	10 914
Télécommunications	8 810	10 598
Publicités et frais de représentation	1 653	1 337
Honoraires professionnels	25 172	17 262
Formation et associations	3 657	4 994
Taxes et permis	36	36
Créances douteuses		1 076
	<u>249 997</u>	<u>238 975</u>

ANNEXE F

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FRAIS FINANCIERS		
Intérêts sur l'emprunt bancaire	5	7
Frais bancaires	4 978	4 801
Frais de cartes de crédit	21 051	15 888
Intérêts sur la dette à long terme	11 767	11 805
	<u>37 801</u>	<u>32 501</u>
Revenus d'intérêts	5 405	2 029
	<u>32 396</u>	<u>30 472</u>